



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1101

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de refonte de l'outil Prodige - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1101**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet de refonte de l'outil Prodiges - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon gère environ 185 000 bacs de collecte sélective (bacs verts avec un couvercle jaune), 170 000 producteurs de déchets et 135 000 points de collecte.

Pérenniser et renforcer le service public constitue un enjeu fort pour la Métropole. Pour continuer à améliorer ce service public, en lui permettant d'être évolutif et moins coûteux, il convient de moderniser et enrichir son système d'information des producteurs, des points de collecte et bacs à collecter.

L'application actuelle Prodiges est la source de connaissance du volume de bacs installés et du service rendu aux usagers pour la collecte en porte à porte. Elle est également l'outil structurant d'échanges avec le prestataire de fourniture et de maintenance des bacs (gestion des ordres de services de fourniture ou de réparation des bacs, maintenance de parc installé, etc.).

Cette application, mise en œuvre depuis 15 ans, est vieillissante et utilise des technologies obsolètes. Elle s'avère de plus en plus difficile et coûteuse à maintenir et à faire évoluer.

Le projet de refonte de l'outil consiste à remplacer totalement le logiciel Prodiges, y compris dans sa version nomade par une nouvelle solution.

Les fonctionnalités attendues visent la gestion des producteurs, la gestion patrimoniale des équipements de collecte (bacs, silos, etc.), la gestion des points de collecte, la gestion des échanges avec le prestataire pour la fourniture et la maintenance des bacs et, enfin, la gestion des actions réalisées sur le terrain : campagnes de sensibilisation des usagers, mise à jour des informations des producteurs, demandes de livraison ou de réparation des bacs, contrôles de la qualité du tri, contrôles de l'état des bacs, etc.

Ce nouveau logiciel doit permettre l'optimisation de la collecte par une meilleure connaissance du patrimoine. Il doit aider à l'amélioration de la productivité des équipes avec un outil nomade adapté aux processus métier et permettre la fiabilisation du système d'informations et la fluidité des échanges en interne ainsi qu'avec le prestataire. Enfin, il doit participer à la réduction des coûts de maintenance de la solution actuelle.

Le coût global du projet est estimé à 300 k€ TTC et se répartit de la façon suivante :

2016	2017	2018	Total
25	180	95	300

Le budget de fonctionnement annuel est estimé à 50 k€ TTC pour la maintenance des logiciels et les coûts de réseaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement et le financement de l'opération concernant la refonte de l'outil Prodige.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 300 k€ TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 k€ en 2016,
- 180 k€ en 2017,
- 95 k€ en 2018,

sur l'opération n° 0P28O5058.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.